

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DASES 21 : Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'Institut PASTEUR pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Marco VIGNUZZI.
Montant : 70. 000 euros.

M. Jean-Marie Le Guen, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la délibération en date du 29/30 septembre 2008 (2008 ASES 117) , notamment son article premier autorisant le Maire de Paris à signer, avec l'Institut PASTEUR, une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail portant sur "le rôle de la diversité génétique des virus à ARN dans la pathogénèse et l'atténuation ";

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 96.900 euros à l'Institut PASTEUR au titre de l'année 2008 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 13 novembre 2008, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu la délibération du 19-20 Octobre 2009 (DASES 43) ainsi que le 1^{er} avenant annuel signé le 10 décembre 2009 ayant permis à l'Institut PASTEUR de recevoir la subvention conventionnelle 2009 ;

Vu la délibération du 27-28 Septembre 2010 (DASES 19) ainsi que le 2^{ème} avenant annuel signé le 26 Novembre 2010 ayant permis à l'Institut PASTEUR de recevoir la subvention conventionnelle 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose de soumettre à l'Institut PASTEUR, l'avenant conventionnel annuel (N° 3) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2011 en vue d'achever la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 70.000 euros est attribuée pour 2011 à l'Institut PASTEUR sis 25 – 28 , rue du Docteur Roux, (15^{ème}) (Tiers : D 00850) afin de permettre à l'équipe de Marco VIGNUZZI, Chargé de recherche, Chef d'équipe, de terminer ses travaux de recherche sur "le rôle de la diversité génétique des virus à ARN dans la pathogénèse et l'atténuation" (Laboratoire : Groupe G5 "Populations Virales et Pathogénèse", Département de Virologie de l'Institut Pasteur).

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 3 à la convention du 13 novembre 2008 avec l'Institut PASTEUR.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.